



Mise a pieds d'un salarie en cdi

Par **barbo**, le **01/08/2008** à **11:24**

je viens d etre mis a pieds par ma societe et ce pour une semaine. Je voudrais savoir le comportement a adopter lors de mon entretien. La faute a caractere grave qui m'est reproche ne me sera communique que le jour J. Cependant j'ai une vague idee et pense que l'on me reproche un message interne envoy      un collegue stipulant je cite "quelle boite de merde....." sachant que cette phrase faisait suite    une conversation ironique et comique!
QUE DOIS JE FAIRE?????

Merci par avance.

Par **metric38**, le **01/08/2008**    **12:04**

Bonjour,

s'agit-il d'une mise    pied conservatoire ou disciplinaire ?

Lors de votre entretien, n'oubliez pas de vous faire accompagn   par un d  l  gu   du personnel.
Sur quelle messagerie avez-vous envoy   le message en question ??

Cordialement,

AS

Par **barbo**, le **01/08/2008** à **17:18**

il s'agit d'une mise à pied conservatoire.
Faut il mieux que fasse profil bas ou que je me justifie.

MERCI